

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 23 Décembre 2021

Editorial

Comment ne pas regarder cette année qui vient de s'écouler ?

La COVID 19 est toujours là avec son impact planétaire et inégalitaire. Elle apporte souffrances et hélas parfois la mort.

Cette année fut aussi celle des catastrophes climatiques dévastatrices.

Elle fut aussi notamment celle :

- De la publication du rapport du GIEC, le dérèglement climatique continue ;
- De la COP26, un rendez-vous écologique manqué ;
- Du congrès de l'UICN dont le niveau de réponse politique à l'extrême urgence de la situation, une fois encore, est loin d'être à la hauteur des enjeux.

Comprendre l'être humain face à ces trois réalités interroge. Alors que l'on sait ce qu'il faut faire !

Nous refusons de baisser les bras. Notre action en Seine-et-Marne, notre présence à Marseille au congrès de l'UICN en témoignent.

2022 est là ! L'heure n'est pas aux vœux pieux, aux bonnes résolutions sans suite. Elle est à l'action individuelle et collective.

Souhaitons à FNE Seine-et-Marne d'avoir les capacités à agir et faire changer les choses cette nouvelle année !

Que 2022 soit celle des progrès communs, des victoires collectives !

Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Sommaire

Rapport du GIEC : l'état d'urgence climatique

Pour France Nature Environnement, la Cop 26 a manqué son rendez-vous écologique

Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

FNE Seine-et-Marne était à Marseille en septembre 2021.

Seveso seuil haut : où est le seuil d'alerte ?

Projet plateforme Seveso seuil haut FM Logistique à Nangis : des bâtons dans les roues...

Des insectes, acteurs de la biodiversité

Date à retenir

ASSEMBLEE GENERALE DE FNE SEINE-ET-MARNE

SAMEDI 12 FEVRIER 2022 A MOUROUX (77)

Rapport du GIEC : l'état d'urgence climatique

*Qu'apprend-on de nouveau du dernier rapport du **GIEC** sur le climat ? Pas grand-chose. Le dérèglement climatique continue. Les effets dévastateurs se font ressentir. L'avenir s'assombrit. Autant d'éléments qui sont connus depuis longtemps, tout comme les causes de ce dérèglement.*

C'est sur la compréhension de l'être humain que ce rapport interroge le plus : alors que les mécanismes du réchauffement climatique anthropique sont compris depuis plus d'un demi-siècle, alors que l'on sait ce qui doit être fait pour l'arrêter, les émissions de gaz à effet de serre continuent de croître, amplifiant la catastrophe à venir. L'état d'urgence climatique est là. Il est vital d'en prendre la mesure.

UNE URGENCE VITALE

Par où commencer ? Les fontes record de glaces au Groenland ? La Sibérie, le Canada, la Grèce, la Turquie, la Californie en feu ? Les pluies torrentielles en Allemagne, en Belgique et en Chine ? La famine à Madagascar ?

L'humanité se prend de plein fouet les premiers effets du dérèglement climatique qu'elle a causé. **Or ces effets ne sont en aucun cas une surprise.** Ils sont prévus, anticipés, annoncés depuis des décennies par les scientifiques. Si l'on se retourne sur les 50 dernières années d'évolution du climat, deux constantes apparaissent :

- Toutes les prévisions des climatologues se sont révélées justes.
- Toutes les promesses de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été bafouées.

En 2022, l'humanité battra un nouveau record d'émissions de gaz à effet de serre. Le rapport du GIEC manque de mots pour alerter sur le danger d'extinction de l'espèce humaine. Tout simplement. Et pourtant, rien ne bouge.

NOUS LEVER ET AGIR

Face à ce danger existentiel, la mobilisation doit être immédiate, globale, totale. En 18 mois de pandémie du COVID 19, l'humanité a fait la preuve qu'elle était capable de se mobiliser, de financer la recherche scientifique, de modifier fondamentalement ses comportements afin de réduire cette menace sanitaire.

Face à un danger bien plus grand, notre mobilisation doit être aussi grande.

Les émissions de gaz à effet de serre sont d'abord une résultante des modes de vie et de consommation des pays les plus riches. Au niveau national et européen, tout doit être mis en œuvre pour réduire drastiquement l'empreinte carbone des Français et des Européens pour arriver à la neutralité carbone avant 2050.

L'état d'urgence climatique doit être déclaré afin que toutes les actions politiques soient guidées et évaluées à l'aune de leur impact sur la réduction des émissions et de l'empreinte carbone des Européens. Un système indépendant de mesure et d'évaluation de l'effet des politiques sur cette empreinte doit être mis en place et devenir contraignant. L'ensemble de la société doit être mobilisée dans ce but.

Pour Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement : *« Depuis 30 ans, l'humanité, de COP en COP, de rapport du GIEC en rapport du GIEC se montre incapable de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, et suit la courbe du pire scénario climatique. C'est littéralement suicidaire. Nous devons refuser le destin qui nous est promis. Nous devons nous lever et agir, enfin, concrètement, pour réduire drastiquement nos émissions de carbone. Oui ce sera très difficile. Oui, il faudra changer radicalement nos modes de vie. Mais plus on attend, et plus ce sera difficile. Et le changement radical de nos modes de vie est inéluctable face au dérèglement climatique. La question n'est pas : doit-on changer nos modes de vie, mais bien souhaite-t-on piloter ce changement de la manière la plus socialement juste possible, ou attend-on de le subir dans toute sa violence ? Faisons preuve d'ambition, de vision, de courage et aussi de créativité pour construire ce monde vivable. Pour nous. Pour nos enfants. C'est un impératif pour nos politiques et pour chaque citoyen et citoyenne. Écoutons les scientifiques et agissons. »*

FNE, 9 août 2021

Pour France Nature Environnement, la Cop 26 a manqué son rendez-vous écologique

La COP 26 de Glasgow se termine ce soir. Ne soyons pas trop pessimistes, d'importantes décisions ont été prises, à l'instar de la déclaration conjointe des Etats-Unis et de la Chine (les deux plus gros pollueurs mondiaux) « sur le renforcement de l'action climatique ». Une coopération salutaire à l'heure où notre planète se trouve dans une situation dramatique. Mais pour France Nature Environnement, des mesures plus fortes en faveur des énergies renouvelables, de la protection des fonds marins et de la préservation de la biodiversité doivent être prises urgemment.

Les océans, grands absents des négociations de cette COP 26

Nos océans occupent 70% de la planète et sont encore capables d'absorber 25% des émissions de carbone. Aujourd'hui nous sommes stupéfaits de constater le peu de temps accordé aux océans dans les COP, notamment de la part des pays qui ont les plus grandes ZEE (Zone économique exclusive) comme la France ou les Etats-Unis.

Elodie Martinie-Cousty, vice-présidente du CESE, et Pilote du réseau Océans, Mers et Littoraux : « *On sort de la COP 26, avant il y a eu le Congrès Mondial de l'UICN où la France a refusé d'approuver le moratoire sur les extractions minières des grands fonds et ne finance pas ses propres aires marines protégées. Pendant la COP 26 les USA n'ont pas rejoint la coalition des pays « Beyond Oil and Gas Alliance» (ces pays ont prévu d'arrêter d'ici dix ans la production de gaz et de pétrole). Le One Ocean Summit prévu en France en février 2022 a donc des chances d'être aussi décevant et fatal. La COP27 devra donc être à 70% BLEUE et basée exclusivement sur la restauration des océans et de l'ensemble des écosystèmes et à leur financement.* »

Mettre fin aux énergies fossiles, miser sur les énergies renouvelables

A chaque COP, le constat est le même : la production d'énergies fossiles est la contribution la plus importante aux émissions de gaz à effet de serre depuis plus de 200 ans. **L'abandon de toutes les énergies fossiles doit se faire immédiatement, et en ce sens nous saluons l'annonce de la ministre de la transition écologique, vendredi, qui prévoit la fin des financements à l'étranger de projets d'exploitation d'énergies fossiles d'ici fin 2022. Nous veillerons à ce que cette annonce soit suivie d'un véritable plan d'actions et qu'elle ne soit pas l'opportunité de justifier la construction de nouveaux EPR ou SMR.**

« Si le nucléaire paraît offrir une solution décarbonée, il est totalement incompatible avec les Objectifs de développement durables (ODD) instaurés par les Nations unies. En revanche toutes les filières d'énergies renouvelables (EnR) sont matures : leur mise en œuvre peut se faire beaucoup plus rapidement que des centrales nucléaires, les EnR ne requièrent pas des technologies sophistiquées et les coûts de production sont compétitifs. Contrairement aux énergies fossiles dont les stocks sont gérés par quelques Etats, le soleil et le vent sont disponibles sur l'ensemble de la planète. La mise en œuvre des énergies renouvelables doit donc être favorisée à grande échelle », affirme Michel Dubromel, pilote du réseau Energie au sein de France Nature Environnement.

A Glasgow, la biodiversité est « out »

A Glasgow, les océans, les forêts, la bonne santé des écosystèmes, les enjeux agricoles-alimentaires ou les questions de changement d'usage des sols ont été minorés : soit ils ont été vus sous le prisme de leur capacité à stocker du carbone indépendamment de la question de leur bon état, indispensable pour assurer cette fonction, soit ils ont été minorés dans l'ensemble des autres services qu'ils rendent à l'humanité, à commencer par la production d'eau et de biens alimentaires. **Pourtant, une biodiversité en bon état est essentielle : près de 75 % des récoltes dépendent de la présence d'insectes pollinisateurs et les deux tiers des ressources en eau douce sont filtrées par les forêts,** d'après les chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'urgence d'accélérer la transition agro-écologique pour assurer la sécurité alimentaire, dans un contexte d'impacts croissants du dérèglement climatique, n'ont pas été l'objet d'engagements, pas plus que la réorientation de la gestion des forêts.

Jean-David Abel, Pilote du réseau Biodiversité au sein de France Nature Environnement : « *On se pince pour le croire : cette COP se tient pendant une pandémie mondiale qui souligne l'interdépendance entre la santé humaine et le bon état des milieux naturels, pourtant, tout continue « comme avant ». La prise en compte du fait que changement climatique et dégradation du vivant ne sont pas deux phénomènes distincts mais qu'ils sont deux manifestations d'une même crise n'a pas avancé. Et pourtant, le seul futur possible dépend de la capacité de l'humanité à prendre en compte la totalité de son empreinte écologique, à ramener ses impacts globaux dans les capacités de la biosphère pour respecter les équilibres géo-biologiques. On en est encore loin, et l'irresponsabilité des décideurs politiques et économiques cherche encore ses limites, d'engagements lointains sans plans d'action contraignants à la multiplication de communications faussement volontaristes, déconnectées de décisions et allocations de moyens indispensables.* »

Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

FNE Seine-et-Marne était à Marseille en septembre 2021.

Le congrès mondial de la nature de l'UICN est l'endroit où le monde se réunit pour définir les priorités et guider les actions de conservation et de développement durable. Le congrès comprend trois composantes principales : l'assemblée des membres lors de laquelle sont votées les actions prioritaires ; le forum, espace mondial dédié à l'innovation et à la science de la conservation ; l'exposition où les exposants peuvent présenter leurs travaux aux congressistes et au public.

Reporté deux fois en raison de la situation sanitaire, ce congrès, prévu en 2020 s'est tenu du 3 au 11 septembre 2021 au Parc Chanot à Marseille.

FNE Seine-et-Marne y a tenu deux stands dans la composante « exposition ». Très bien mais ...pourquoi ?

- Un stand « Handi'Cap vers la biodiversité » présentant des activités accessibles aux enfants, aux adultes et aux personnes en situation de handicap (reconnaissance visuelle ou auditive des oiseaux, construction de mangeoires...). En 2019 nous avons répondu à un appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) en proposant l'adaptation d'animations scolaires aux personnes en situation de handicap. Notre projet a été retenu et financé par l'OFB. Le financement couvrait l'adaptation des ressources pédagogiques et des protocoles d'animation, la réalisation de « sessions tests » et la présentation du dispositif au congrès de l'UICN. Ces objectifs sont désormais réalisés, nous sommes prêts à déployer ces animations dans les structures accueillant des personnes en situation de handicap.
- Un stand « Où vit ce poisson ? » pour faire découvrir les poissons de nos rivières et les dangers qui les guettent, mais aussi et surtout comment chacun peut contribuer à limiter la pollution des zones humides, des ruisseaux, des rivières, des fleuves et des mers. Développé avec l'aide financière de la commune de Montereau-Fault-Yonne ce jeu a été sélectionné par FNE national pour être présenté au congrès. Ce jeu peut, lui aussi, être déployé à plus grande échelle.

Nos deux animations ont été très appréciées par un grand nombre de participants (plusieurs centaines) : familles, écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, chercheurs de plusieurs nationalités, responsables d'associations, financeurs potentiels...

En conclusion : épuisant mais passionnant. De formidables échanges avec un public très diversifié. Des jeunes très impliqués beaucoup mieux informés que leurs parents.

Un très grand merci à Marie-Bernadette Audoux, Ludivine Millet, Anémone Blettery et Sébastien Henrich pour l'animation sur les stands ; à Gérard Delord pour ses magnifiques photos, à Pascale Hude pour la préparation de la logistique et à Martine Turgis notre trésorière pour la gestion financière du dispositif.

Quelques photos



**Marie-Paule Duflot, administratrice de France Nature Environnement Seine-et-Marne
Bernard Bruneau, président de FNE Seine-et-Marne.**

Le Congrès Mondial de la Nature, c'est quoi ?

Organisé tous les 4 ans par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Congrès Mondial de la Nature est un événement réunissant plusieurs milliers de leaders et décideurs issus de gouvernements, de la société civile, des peuples autochtones, du monde des affaires et du milieu universitaire, dans le but de préserver l'environnement et d'utiliser les solutions que la nature apporte pour relever les défis actuels de notre planète.

La fédération France Nature Environnement était présente au Congrès Mondial de la Nature du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille.

Seveso seuil haut : où est le seuil d'alerte ?

La course au gigantisme des entrepôts prend la suite de celle des surfaces commerciales qui a commencé il y a maintenant plusieurs décennies. D'importantes surfaces de nos terres agricoles, parmi les plus belles de France sinon d'Europe se trouvent à jamais détruites. Cela, nous en sommes tous tout à fait conscients, mais il faut aussi être très attentif aux dangers potentiels dus à de tels monstres.

Qu'en pensent les pompiers du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ?

Pour plusieurs projets en cours ou déjà réalisés ils précisent lors des CoDERST qu'ils sont (ou seraient) **en incapacité opérationnelle**. Traduction : **ils ne pourront pas éteindre le feu si un incendie se déclare !**

Autre problème : dans les calculs de dangers autour des sites SEVESO Seuil Haut, des « patatoïdes » figurent les zones des flux thermiques, MAIS à aucun moment on ne prend en compte sérieusement la population qui sera intoxiquée par les fumées en cas d'incendie.



A la suite du CoDERST du mois d'octobre, FNE Seine et Marne a alerté tous les présidents des groupes politiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat en leur envoyant le courrier que vous trouverez ci-dessous. Devant le nombre de réponses trop modeste, nous avons envoyé ce même courrier le 5 décembre 2021 à tous les députés et sénateurs membres des deux Commissions Permanentes Développement Durable et Aménagement du Territoire.

Le problème est là :

LA LOI ACTUELLE NE PERMET PAS AUX PREFETS DE LIMITER LES TONNAGES

DANS LES INSTALLATIONS CLASSEES SEVESO SEUIL HAUT.

IL FAUT DONC MODIFIER LA LOI !

La copie du courrier envoyé aux députés et sénateurs



ALERTE SEVESO SEUIL HAUT

Melun, le 5 décembre 2021

Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Accepteriez-vous une installation classée SEVESO Seuil Haut sur votre commune ? => c'est peut-être déjà le cas, et ça se discute

MAIS

Accepteriez-vous 50 installations SEVESO Seuil Haut sur votre commune ?

Pire, accepteriez-vous l'installation d'un bâtiment unique susceptible de stocker plus que l'équivalent de 50 installations SEVESO Seuil Haut sous le même toit et pour lequel les responsables du SDIS seraient en incapacité d'éteindre un feu ?

ALORS, sachez que la réglementation n'a pas prévu de tonnages maximum pour les installations SEVESO Seuil Haut et, qu'en Seine et Marne, lors de la séance du 14 octobre 2021 du CoDERST, un projet d'arrêté préfectoral prévoyait d'autoriser le stockage de

- mélanges d'hypochlorite de sodium
- gaz inflammables liquéfiés
- nitrate d'ammonium
- produits dangereux pour l'environnement aquatique
- liquides comburants
- solides comburants, etc, etc, ...

pour lesquels la règle de calcul SEVESO 3, dite « règle du cumul » indique un total représentant plus de 50 fois le seuil SEVESO Haut. Les responsables du SDIS présents lors de l'examen de ce dossier ont confirmé qu'ils seraient en incapacité opérationnelle sur ce type d'installation classée*.

Pourquoi de telles quantités ?

Tout simplement parce que la réglementation actuelle n'impose pas de maximum pour les installations classées SEVESO seuil haut et que les fonctionnaires de l'état, s'ils sont chargés de faire respecter la loi, ne peuvent pas imposer de règles plus restrictives. Il faut donc impérativement et rapidement changer la loi !! Nous n'avions jamais eu à réfléchir en CoDERST sur des Arrêtés Préfectoraux proposant de tels tonnages.

Fort heureusement, le vote en CoDERST a été défavorable, principalement parce que les fonctionnaires de l'état qui ne peuvent pas s'opposer à un projet qui respecte la réglementation en vigueur se sont abstenus, ce qui est extrêmement rare en CoDERST. Mais le CoDERST n'est qu'un Conseil, et le préfet pourrait ne pas suivre ce conseil et donc autoriser cette installation classée.

C'est pourquoi France Nature Environnement Seine et Marne tient à vous alerter sur le fait que l'application de la réglementation actuelle pourrait conduire à causer la plus grande catastrophe que des entrepôts aient connus en France (pertes de vies humaines, incendie impossible à éteindre, pollution de l'air, des sols, de l'eau). Il convient donc que la loi ne permette plus de prendre de tels risques, c'est pourquoi nous comptons sur votre compréhension du danger pour agir rapidement en modifiant la réglementation (mise en place d'un seuil maximum sur les installations classées SEVESO Seuil Haut)

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir les documents qui vous seraient utiles et vous remercions pour votre implication dans la protection de nos concitoyens et de l'environnement.

France Nature Environnement Seine-et-Marne vous remercie pour l'écoute attentive que vous ferez à notre demande.

Bien cordialement

Bernard Bruneau, Président de FNE Seine-et-Marne

Marie-Paule Duflot, Michel Coget, Claude Gautrat, membres du COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de Seine et Marne

*Nous avons récemment eu confirmation qu'un autre projet de bâtiment logistique à Vernouillet, en Eure-et-Loir prévoyait de stocker des quantités de produits dangereux encore plus importantes.

Projet plateforme Seveso seuil haut FM Logistique à Nangis : des bâtons dans les roues...

FM Logistique avait déposé fin 2020 une demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme Seveso haut, proche de Nangis, sur une Zone d'aménagement concerté (ZAC) gérée par la Communauté de communes de la Brie nangissienne.

Les demandes d'autorisation portaient sur des quantités pour la plupart **25 fois** ou plus **supérieures aux seuils de déclenchement en classement Seveso haut : aérosols, gaz liquéfiés, comburants, nitrate d'ammonium**, etc.

L'accumulation de telles quantités de produits dangereux dans une plate-forme logistique près de zones urbanisées était donc très problématique.

A l'occasion de l'enquête publique ouverte en mars/avril 2021, FNE Seine et Marne a donc déposé une contribution détaillée dénonçant les risques importants motivant son opposition à ce projet. Nous avons participé à la visioconférence organisée le 14 avril par le commissaire enquêteur.

La forte implication de FNE Seine-et-Marne a porté ses fruits dès les conclusions du rapport d'enquête en juin, qui a pourtant donné un avis favorable au projet : dans ce rapport, la commission d'enquête prenait acte de la proposition de FM Logistique de réévaluer à une forte baisse les quantités stockées dans sa plateforme « *pour tenir compte des inquiétudes manifestées lors de l'enquête publique* » Les nouvelles quantités annoncées étaient, en effet, les suivantes :

- Rubrique 4320 : réduction de 90% ;
- Rubrique 4718 : réduction de 50% ;
- Rubrique 4330 : 6 622 tonnes, réduction de 97% ;
- Rubriques 4510, 4511 et 4741 : réduction de 50%.

Il convenait donc de modifier en conséquence la demande d'autorisation Installations classées protection de l'environnement (ICPE).

Mais ce recul -incomplet- de la société FM Logistique n'a pas convaincu le COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 14 octobre qui a émis un avis défavorable sur ce projet d'entrepôt. Vu les divergences entre les communes concernées, les représentants de l'Etat se sont abstenus. France Nature Environnement Seine-et-Marne a voté contre le projet.

Les habitants ont lancé sur le tard une pétition s'opposant au projet : https://www.change.org/p/elus-de-la-communaut%C3%A9-de-commune-de-la-brie-nangissienne-non-a-un-lubrizol-a-nangis?utm_source=share_petition&utm_medium=custom_url&recruited_by_id=3bc46a20-293b-11ec-9b33-910dd3f31e14

La suite de l'histoire dépend maintenant du préfet, qui peut passer outre à l'avis du CODERST, même si ses services se sont abstenus... ?

L'histoire se poursuit peut-être aussi ailleurs, du côté de Vernouillet en Eure et Loir, où FM logistique tente d'obtenir l'autorisation pour un projet jumeau de celui de Nangis, qui semble déplaire tout autant aux élus si l'on en croit la presse locale. L'heure de la prise conscience serait-elle venue ?

Des insectes, acteurs de la biodiversité



Punaise verte



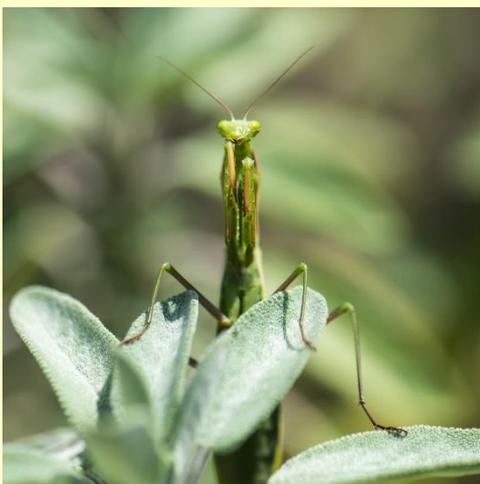
Sphinx gazé



Syrphe



Araignée



Mante religieuse



Libellule

Adhésion individuelle : [Bulletin d'adhésion individuelle ou familiale](#)

Adhésion associative : [Bulletin d'adhésion associative](#)

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE



Maison forestière de Bréviande

